

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 517844

Website: www.africa-union.org

SC7688

CONSEIL EXECUTIF
Vingt et unième session ordinaire
9 – 13 juillet 2012
Addis Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/735(XXI)
Original: Anglais

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION
ASSEMBLY/AU/DEC. 412 (XVIII) RELATIVE A LA PREPARATION
DU 50^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'OUA

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DECISION ASSEMBLY/AU/DEC. 412 (XVIII) RELATIVE A LA
PREPARATION DU 50^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'OUA**

I. Introduction

1. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a été créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba, avec la signature de la Charte de l'OUA par les représentants de 32 pays d'Afrique. Par la suite, 22 autres pays ont adhéré à l'Organisation au fil des ans, avec la République du Soudan du Sud devenant le 54^{ème} Etat membre, le 9 juillet 2011. L'OUA avait pour objectif de renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains; de coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique; de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance; d'éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique; de favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des droits de l'homme; de coordonner et d'harmoniser les politiques générales des Etats membres dans les domaines suivants : politique et diplomatie, économie, éducation, culture, santé et bien-être, science, technique, et défense.

2. Le 25 mai 2013 marquera le 50^{ème} anniversaire de la création de l'OUA/UA. A cet égard, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a décidé que l'événement soit célébré non seulement au niveau continental mais également aux niveaux national et régional en vue de rendre hommage aux générations de panafricanistes et aux Pères fondateurs de l'organisation continentale et de populariser l'Union africaine.

3. Afin de marquer cet événement historique, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à sa seizième session ordinaire, a décidé que le 50ème anniversaire de la création de l'OUA/UA soit célébré à Addis-Abeba (Ethiopie), le 25 mai 2013 [**Décision Assembly/AU/Dec.361(XVI)**]. A cet égard, la Conférence a demandé à la Commission de l'Union Africaine de prendre, en étroite collaboration avec l'Ethiopie et les Etats membres de l'Union africaine, les dispositions nécessaires pour la célébration de cet événement. La Conférence par **Décision Assembly/AU/Dec.412(XVIII)**, adoptée à sa dix-huitième session ordinaire a également proclamé 2013 « Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine ». En outre, la Conférence a encouragé les Etats membres et les Communautés Economiques Régionales (CER) à organiser divers événements, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et à sensibiliser la nouvelle génération d'Africains sur les idéaux du panafricanisme et de la renaissance africaine.

II. Structures organisationnelles

4. Au sein de ses structures internes, la Commission de l'Union africaine a mandaté le Comité d'organisation des conférences et événements (CEOC) d'élaborer des propositions détaillées concernant les activités à entreprendre dans le cadre de la

célébration de cet important événement. Ce faisant, la Commission a décidé de travailler en étroite collaboration avec le pays hôte, l’Ethiopie, et de sensibiliser tous les Etats membres pour qu’ils s’impliquent pleinement dans la célébration de l’événement, non seulement au Siège de l’organisation mais également aux niveaux régional et national. Conformément à la directive de la Commission, le Comité d’organisation des conférences et événements a tenu plusieurs réunions pour discuter des activités préparatoires de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l’OUA/UA prévue pour le 25 mai 2013. Le Comité a également fait des propositions concernant les activités à entreprendre et le budget d’organisation et a créé des groupes de travail.

5. Pour sa part, l’Ethiopie en tant que pays hôte de l’OUA de l’époque, actuellement UA a accordé une grande importance à la célébration du 50^{ème} anniversaire. Le Gouvernement de l’Ethiopie a mis sur pied un Comité national d’organisation en juillet 2010 chargé d’organiser la célébration de l’évènement. Le Comité national d’organisation est composé de toutes les parties prenantes concernées y compris les ministres sectoriels, les entreprises d’Etat, les chambres de commerce, le syndicat et un certain nombre d’associations professionnelles. Ce comité a créé (7) sous-comités chargés de coordonner les principales activités à entreprendre pour célébrer avec éclat l’évènement. Le Comité a tenu 10 réunions et a pu définir le travail de base pour la célébration du 50^e anniversaire.

III. Progrès réalisés à ce jour

6. Le Comité national d’organisation, sous la présidence de l’Ambassadeur Konjit Sinegeorgis, Représentante permanente de la République fédérale démocratique d’Ethiopie auprès de l’Union africaine et de la CEA, et le Comité d’organisation des conférences et événements de la Commission de l’UA, sous la direction de l’Ambassadeur Jean Mfasoni, Secrétaire Général de la Commission, ont eu un échange des vues sur la meilleure façon d’organiser avec succès la célébration de l’évènement.

7. A l’invitation de la partie éthiopienne, les deux Comités ont tenu leur première réunion conjointe le 8 juin 2012 dans la salle de réunion du Ministère des Affaires étrangères d’Ethiopie. Au cours de cette réunion, les deux parties ont fourni des informations sur les activités qu’elles ont entreprises jusqu’ici pour célébrer le 50^e anniversaire. Le Comité de la commission de l’UA a indiqué qu’il a présenté une proposition d’activités et un projet de budget et formé des groupes de travail pour célébrer cet important évènement.

8. Pour sa part, le Comité national a indiqué qu’il a préparé un projet de plan d’action et un budget pour célébrer l’évènement, qui ont été soumis aux autorités supérieures du Gouvernement éthiopien pour examen et approbation. Le Comité national a informé le Comité de la Commission de l’UA qu’il a proposé la mise en place d’un secrétariat pour s’occuper des activités quotidiennes du Comité. Le Comité national a déclaré que dès que ce secrétariat sera fonctionnel, il travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l’Union africaine en vue de célébrer avec éclat, l’évènement.

9. Lors de leurs échanges de vues, les deux parties ont reconnu la nécessité d'identifier ce qui suit:

- **Catégorie I:** Activités à entreprendre par la Commission de l'UA
- **Catégorie II:** Activités à entreprendre par le pays hôte
- **Catégorie III:** Activités à entreprendre conjointement par la Commission de l'UA et le pays hôte à travers leurs comités respectifs
- **Catégorie IV:** Activités à entreprendre aux niveaux régional et national.

10. Au cours de leurs réunions, le Comité national et le Comité de la Commission de l'UA sont convenus en outre de ce qui suit:

- i. les sous-comités concernés des deux parties doivent se réunir et harmoniser les activités devant être mises en œuvre conjointement et élaborer un plan d'action commun;
- ii. chaque partie doit également élaborer un plan d'action à mettre en œuvre séparément;
- iii. les Comités ont convenu de tenir des réunions conjointes sur une base régulière afin d'évaluer l'état d'avancement des activités;
- iv. les Comités ont également convenu d'élaborer des rapports conjoints afin d'informer la Commission de l'UA et les autorités éthiopiennes ainsi que le Comité des Représentants permanents (COREP) ;
- v. les Comités ont convenu en outre de faire rapport à la fois au Conseil Exécutif et à la Conférence
- vi. les Comités doivent élaborer conjointement un projet de décision à soumettre aux organes de décision de l'UA, pour examen.

11. Conformément à la décision de la Conférence, les deux parties ont décidé d'impliquer les Ambassades africaines accréditées auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba dès le début, d'assurer une participation plus forte et d'obtenir une contribution plus importante de toutes les parties prenantes pour la célébration de cet événement historique.

IV. Recommandations

12. Les deux parties ont décidé de recommander au Conseil ce qui suit:

- (i) le Comité national éthiopien d'organisation et le comité d'organisation des conférences et événements doivent renforcer leurs relations de travail;

- (ii) les deux parties doivent commencer à mobiliser les ressources nécessaires pour financer les activités liées à la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, tel qu'indiqué dans le plan d'action conjoint; elles doivent également mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour permettre à la Commission de mener des campagnes d'information médiatiques pour la promotion de la paix et de la stabilité ainsi que du développement économique sur le continent;
- (iii) la Commission et la partie éthiopienne doivent tout mettre en œuvre pour collaborer avec tous les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les autres organes de l'Union africaine, tels que le Comité économique et social (ECOSOCC), dans le cadre de l'organisation des diverses activités, y compris les événements médiatiques, les débats et les concours dans les écoles et les universités, les enquêtes d'opinion, les sessions dans les assemblées locales et nationales, et d'autres activités pour la célébration de l'Année du Panafricanisme et de la Renaissance africaine et pour la sensibilisation de la nouvelle génération d'Africains sur les idéaux du panafricanisme et de la Renaissance africaine ;
- (iv) les organes de décision de l'Union africaine devraient autoriser la Commission à financer au moins la moitié des activités prévues et convenues, par les arriérés de contributions puisque ces activités n'ont pas été prises en compte dans le budget 2013;
- (v) les organes de décision de l'Union africaine devraient autoriser la Commission à mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs potentiels, par exemple des contributions volontaires par les Etats membres, les partenaires internationaux de l'Union africaine, le secteur privé et d'autres partenaires ;
- (vi) les Etats membres devraient verser des contributions volontaires pour le financement des diverses activités prévues dans le cadre de la célébration du 50^{ème} anniversaire et organiser dans leurs pays respectifs des activités et des événements à cet égard.

V. Mécanismes de financement

13. Le financement des activités de célébration de l'événement sera à la charge de la Commission de l'Union africaine, du Gouvernement éthiopien et des Etats membres de l'Union africaine comme suit :

a) Activités à entreprendre par la Commission de l'UA

14. La Commission de l'Union africaine financera ces activités. Le coût estimatif de ces activités est de **1.354.000 dollars américains**. Il a été proposé que ce budget soit financé par :

- les arriérés de contributions statutaires (le COREP devra être consulté sur la question);
- les contributions volontaires des Etats membres;
- les ressources mobilisées auprès des partenaires, du secteur privé et d'autres parties intéressées.

b) Activités à entreprendre par le pays hôte

15. Ces activités seront financées par le Gouvernement éthiopien à hauteur de **94.278.653,76** BIRR.

c) Activités à entreprendre conjointement par la Commission de l'UA et le pays hôte à travers leurs comités respectifs

16. Les activités relevant de cette catégorie seront financées conjointement par la Commission de l'Union africaine et les Autorités éthiopiennes. Les discussions sont en cours entre les deux parties afin d'identifier les activités conjointes. Les travaux d'embellissement des abords de l'enceinte de la Commission de l'Union africaine devant être réalisés en plusieurs phases s'élèveront à **500.000 dollars américains**.

d) Activités à entreprendre aux niveaux régional et national

17. Ces activités seront financées par chaque Etat membre pour célébrer le 50ème anniversaire de l'OUA/UA. Des discussions devraient être engagées avec les Etats membres afin d'identifier les activités à entreprendre.

ANNEXES

Annexe I: Activités à entreprendre par la Commission de l'UA

No.	Activités	Budget (en EU)	Observations	Responsabilité
1	Brochures sur le 50 ^{ème} anniversaire	7.500,00		CUA
2	Visites à effectuer en établissements pour personnes défavorisées (bébés orphelins de mères, personnes handicapées, etc.), dans certains pays où l'UA a des bureaux, à savoir: l'Ethiopie, la RDC, le Malawi, etc. (célébration du jubilé dans les orphelinats, les foyers pour handicapés et.)	20.000,00		CUA
3.	Contacter tous les Etats membres pour hisser le drapeau de l'UA dans les administrations du pays, les universités nationales, etc. pendant au moins une semaine avant la date du 50 ^{ème} anniversaire (hisser le drapeau de l'UA)	Sans incidences financières		CUA
4	Clips sur les Pères fondateurs	10.000,00		CUA
5	Documentaire vidéo sur les locaux de la Commission de l'UA	40.000,00		CUA
6	Exposition des principales publications de l'OUA/UA	10.000,00		CUA
7	Relancer le Programme télévisé mensuel intitulé " Inside AU" avec la participation de personnalités. L'accent sera mis sur les principales réalisations de l'OUA.	10.000,00		CUA
8	Création du logo du 50ème anniversaire	Sans incidences financières		CUA
9	Coffret de discours et de photographies de mai 1963			CUA
10	Soirée de gala à l'occasion du 50ème anniversaire	130.000,00		CUA
11.	L'histoire de l'OUA racontée par le personnel de l'OUA	Sans incidences financières		CUA
12.	Forum des jeunes	20.000,00		CUA
13	Pins du 50ème anniversaire	7.500,00		CUA
14	Cartes postales UA	15.000,00		CUA
15	Spots sur le Logo	Pas de coût		CUA
16	Le Livre du jubilé	33.000,00		CUA
17	Cours sur l'OUA pour les enfants de l'école primaire	13.000,00		CUA
18	Match international de football en Ethiopie	500.000,00		CUA
19	Campagne de sensibilisation durant la Coupe d'Afrique des Nations 2013	200.000,00		CUA
20	Panneaux publicitaires électroniques et traditionnels sur le 50 ^{ème} anniversaire	15.000,00		CUA

No.	Activités	Budget (en EU)	Observations	Responsabilité
21	Défilé de mode africaine dans le pays hôte	30.000,00		CUA
22	Identifier des sponsors potentiels et organiser des débats	Aucune incidence financière		CUA
23	Almanach sur les pères fondateurs (2013)	10.000,00		CUA
24	L'année 2013 proclamée Année du jubilé d'or de l'OUA/UA			CUA
25	Organisation de Conférences de presse marquant le 50ème anniversaire de l'OUA/UA	10,000		CUA
26	Match de football entre une sélection UA/CEA / organisations internationales et une sélection d'anciens Internationaux d'Ethiopie (Stade national)			CUA
27	Tournoi de tennis			CUA
28	Tournoi de basket			CUA
29	Marche			CUA
	Courts documentaires-vidéos sur les réalisations de l'OUA à diffuser sur les vols des compagnies aériennes africaines et sur les chaînes de télévisions africaines	20.000,00		
	Organisation d'un concours Miss OUA/UA du 50ème anniversaire de l'OUA/UA	213.300,00		
	Concours de peinture sur l'OUA/UA par des artistes de renommée continentale	50.000,00		
Total général		1.354.000,00		

Annexe II: Activités à entreprendre par le pays hôte

No.	Activités	Budget (ETB)	Observations	Responsabilité
1	Sûreté et sécurité	39.407206,80	En collaboration avec les services de sécurité de la Commission de l'UA	Pays hôte
2.	Arts et culture	29.618.758,00		
3.	Mobilisation de ressources	3.522.038,00		
4	Logistique et transport	2.307769,10		Pays hôte
5	Protocole d'Etat	15.917.457,66	En collaboration avec les services de sécurité de la Commission de l'UA	Pays hôte
6	Organisation d'ateliers et de conférences	1.792.425,72		Pays hôte
7	Média et Communication	1.713.000,00		
Total général		94.278.653,79		

Annexe III: Activités à entreprendre conjointement par la Commission de l'UA et le pays hôte à travers leurs comités respectifs.

No.	Activités	Budget (\$EU)	Observations	Responsabilité
1	Embellissement des abords de l'enceinte de l'Union africaine	500.000,00	Cette activité sera réalisée en plusieurs étapes conjointement par la Commission de l'UA et la Municipalité d'Addis-Abeba. Les discussions n'ont pas encore été engagées.	

Annexe IV: Activités à entreprendre aux niveaux régional et national

No.	Activités	Budget (\$EU)	Observations	Responsabilité
1	Prendre contact avec tous les Etats membres pour leur demander de hisser le drapeau de l'UA dans les administrations, les universités nationales etc. pendant au moins une semaine avant la date du 50ème anniversaire (arborer le drapeau de l'UA)	Aucune incidence financière		
2	Contribution à l'organisation de la soirée de gala du 50 ^{ème} anniversaire dans les 54 Etats membres			
3	Organisation de symposiums/séminaires dans les Etats membres sur l'OUA/UA			
4	Compétitions sportives pour les personnes défavorisées Sports (Basketball, Volleyball, football,)			

2012

Progress report of the commission on the implementation of decision assembly/Au/Dec.412(Xviii) on the preparations for the 50th anniversary of the OAU

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4234>

Downloaded from African Union Common Repository